

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, comment se dérouleront les projets de renouvellement urbain ? Les questions de financement, de calendrier et de projets sont abordées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.



L'ANRU participe au défi national de renouvellement urbain même lors de cette crise sanitaire, et propose ainsi des solutions pour assurer le bon déroulement des projets.

En terme de calendrier

Les demandes du PNRU prévues au 31 décembre 2020 doivent être instruites pour cette date si les opérations physiques sont terminées. Pour les opérations encore physiquement en cours, L'ANRU sera à l'écoute des maîtres d'ouvrage pour trouver les solutions au cas par cas pour un bon déroulement du projet. Un recensement des opérations pouvant s'achever en 2020 sera nécessaire.

Concernant le NPNRU, l'ANRU compte proposer d'acter un report global des dates limites d'engagement et de solde pour les projets ayant une échéance au 30 juin 2020 lors du prochain conseil d'administration. Les projets ayant une date limite au delà du 30 juin 2020 peuvent bénéficier du délai de 18 mois supplémentaires déjà intégrés lors de la contractualisation des projets pour compenser les retards entraînés par la crise sanitaire. Des aménagements complémentaires peuvent être envisagés lors des revues de projets annuelles pour adapter la programmation à la réalité du projet.

La date limite de l'appel à projet "Quartiers fertiles" fixée au 30 juin 2020 est maintenue pour permettre aux projets les plus avancés de faire un retour d'expérience, mais une deuxième fenêtre de réponse est prévue pour l'automne, les modalités de réponse seront précisées en fonction du calendrier électoral.

L'ANRU adapte ses dialogues avec les collectivités et élus au vu des élections municipales reportées. Le calendrier des prochains rendez-vous de l'ANRU sera susceptible d'être adapté aux souhaits des acteurs locaux.

Côté financement

La prise en compte des surcoûts éventuels de l'ANRU se fait comme suit : si les surcoûts sont estimés au-delà des coûts estimatifs prévus au départ en cas d'aléas, les subventions et les prêts pourront être ajustés en fonction des coûts réels des opérations, dans la limite des montants globaux alloués au projet.

L'ANRU cherche à faciliter la trésorerie des collectivités et des bailleurs en faisant des ajustement règlementaires permettant d'attribuer des subventions plus tôt. Ces ajustements seront soumis prochainement à validation. De plus, l'ANRU poursuit le traitement de dossiers de subvention dématérialisés, pour poursuivre ces efforts, les maîtres d'ouvrages doivent se mobiliser pour faire des demandes de paiement ou de solde.

Les signatures de conventions de NPNRU sont simplifiées par la dématérialisation, qui a même accéléré le processus. Aussi, les études et chantiers peuvent s'effectuer sans signature si ils ont été validés lors du comité d'engagement. Si le versement des subventions crée du retard, un préconventionnement d'opération peut être réalisé à la demande du porteur de projet.

à propos des projets d'urbanisme

Il n'est pas prévu de pouvoir proposer de nouvelles opérations au financement de l'ANRU, même en période de crise, car l'allocation du budget alloué au NPNRU est sur le point d'être finalisé. Toutefois, certaines opérations jugées utiles aux projet pourraient être engagées dans le cadre d'avenants, et sous certaines conditions.

Il est possible de modifier les projets déjà contractualisés de le cadre du NPNRU, puisqu'il s'étale sur plusieurs années et des revues de projets annuelles sont organisées pour adapter les projets aux évolutions des quartiers.

Les projets de renouvellement urbain pourront répondre partiellement à la hausse du chômage lié à la crise, puisque les projets favorisent l'emploi et le développement économique dans les quartiers. De plus, des fonds importants sont engagés par l'ANRU pour favoriser le développement du commerce et des entreprises dans les quartiers.

Les clauses d'insertion sont maintenues sur les projets financés par l'ANRU. Si les objectifs du projets ont été modifiés du fait de la crise sanitaire, les maîtres d'ouvrage doivent trouver des solutions à l'aide de la structure désignée pour compléter les objectifs d'insertion au niveau local, en prenant en compte les conditions de reprise progressive. Si aucune solution ne peut être trouvée, le porteur de projet peut envisager un rattrapage ultérieur en accord avec le maître d'ouvrage tout en prenant en compte la préservation de l'emploi et l'insertion professionnelle des publics des quartiers.



Réponses à la crise du Covid-19 : L'ANRU est avec vous

10 QUESTIONS / 10 RÉPONSES SUR LE DÉROULEMENT
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN
MAI 2020

Édito

S'adapter et (ré)agir

2020 s'annonçait comme une année particulière pour l'ANRU, avec l'achèvement de l'examen de la quasi-intégralité des projets du NPNRU et le lancement de chantiers sur tout le territoire et avec la fin opérationnelle du PNRU. Mais 2020 restera pour nous tous une année exceptionnelle car la crise du coronavirus se présente comme un défi immense pour notre pays et pour ses quartiers populaires en particulier. Si l'ANRU et ses programmes n'ont pas vocation à être la réponse unique à ce défi, ils doivent y prendre toute leur part.

C'est le sens de ce document qu'il nous a semblé utile de vous proposer au plus tôt pour commencer à répondre à vos interrogations légitimes sur les conséquences de la crise actuelle sur les projets que nous menons ensemble. Certaines réponses sont immédiatement mobilisables, d'autres le seront dans quelques semaines, d'autres enfin pourront être organisées et annoncées au regard d'un contexte de relance global.

2020 doit absolument rester une année utile pour les quartiers, une année de rebond. Aussi, vous pouvez plus que jamais compter sur la mobilisation de toutes les équipes de l'ANRU pour trouver les solutions nécessaires afin de faciliter le déploiement des programmes ambitieux de transformation qui sont portés pour changer la vie de plus de 3 millions d'habitants.



OLIVIER KLEIN,
Président de l'ANRU



NICOLAS GRIVEL,
Directeur général
de l'ANRU

Questions réponses de l'ANRU pendant la crise sanitaire du Covid19.

Poids : 226.89 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

- [Retrouvez plus d'informations, d'actualités et de ressources dans notre dossier de veille dédié à la gestion de crise Accès](#) [3]

Dates: Mardi 19 mai 2020 - 11:15

Thématiques: [Renouvellement Urbain](#) [4]

Publié le 19 mai 2020

URL de la source (modifié le 20/05/2020 - 10:14):

<https://www.irev.fr/actualites-0/renouvellement-urbain-et-crise-sanitaire-lanru-repond-vos-questions>

Liens

[1]

https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/crise_du_covid19_-_l_anru_avec_vous_mai_2020.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <http://www.irev.fr/thematiques/veille-covid-19-des-informations-et-ressources-regulierement-mises-jour>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>